



CITE SCOLAIRE JEAN MONNET

2, PLACE ALBERT SCHWEITZER CS 20240 67028 STRASBOURG CEDEX

RESTAURATION SCOLAIRE FICHE D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE PERIODE DU 2 SEPTEMBRE 2024 AU 20 DECEMBRE 2024

L'inscription est ANNUELLE. Cette fiche <u>EST A RENDRE OBLIGATOIREMENT à Mme BA</u> à l'intendance, pour <u>valider</u> l'inscription de l'élève à la restauration scolaire.

Un changement sera possible via UNE FICHE MODIFICATIVE aux dates suivantes :

- Du 09/12/2024 au 20/12/2024 pour la période de 6 Janvier au 30 mars 2025
- Du 18/03/2025 au 28/03/2025 pour la période du 31 Mars au 4 Juillet 2025

LA FICHE MODIFICATIVE NE SERA REMISE QUE SUR DEMANDE. AUCUNE MODIFICATION NE SERA PRISE EN COMPTE SI CETTE FICHE EST SOIT NON RENDUE, INCOMPLETE OU HORS DELAI.

SI CELLE FICHE EST 201	II NON KENDUE, INCOMPLETE OU HORS DELAI.
NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :	
NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL FINANCIER	R:
FACTURATION PAR MAIL: NON OUI N	1AIL VALIDE:
	REGIME SOUHAITE
☐ DEMI-PENSIONNAIRE AU TICKET	Prix du repas : 4,85 €
RESERVA	ATION DU DEJEUNER OBLIGATOIRE
	nent à l'avance. Les élèves au ticket devront <u>recharger</u> leur carte par I <u>m par rechargement)</u> , à l'Intendance par chèque, espèces ou via reste plus que deux repas sur la carte.
☐ DEMI-PENSIONNAIRE AU FORFAIT	
Facture envoyée au courant du t	trimestre au responsable légal financier
TABLEAU A COMPLETER (préciser les jours j	pour les forfaits 3, 4 ou 5 jours)

	LUMBI	MANDI	NAEDC	IEUDI	VEND.	TARIFS		
	LUNDI	MARDI	MERC.	JEUDI		02/09 au 20/12	06/1 au 30/03	31/03 au 4/07
3 jours						183.54	131.10	157.32
4 jours						230.72	164.80	197.76
5 jours						271.60	194.00	232.80

POUR INFORMATION:

A, le//_	
Signature du responsable :	

RENDRE LE FORMULAIRE COMPLETÉ DÈS QUE POSSIBLE AU SERVICE D'INTENDANCE ET AU PLUS TARD LE 20 SEPTEMBRE 2024